

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	Tarifs règlementaires (Décrets L2333-30/L2333-41 Code Général des Collectivités Territoriales version en vigueur au 1er janvier 2021)		Tarifs en vigueur Commune	Proposition 2023			Gains
	Plancher	Plafond		Produit 2021	Tarifs 2023	Estimation produit 2023	
Palaces	0,70 €	4,30 €		Catégories non présentes sur Gruissan			
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	0,70 €	3,10 €					
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	0,70 €	2,40 €					
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0,50 €	1,50 €	1,25 €	24 052,81 €	1,50 €	28 863,37 €	4 810,56 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,90 €	44 643,55 €	Maximum en vigueur	44 643,55 €	- €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,75 €	30 470,97 €	0,80 €	32 502,37 €	2 031,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,20 €	0,60 €	0,55 €	94 243,69 €	0,60 €	102 811,30 €	8 567,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance		0,20 €	0,20 €	8 294,46 €	Maximum en vigueur	8 294,46 €	- €
				201 705,48 €		217 115,05 €	15 409,57 €
				soit une augmentation		15 409,57 €	

Catégories tarif plafond applicable
Catégories tarif plafond déjà appliqué sur la commune